



**Délibération n° 43 / 2015**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.**

*Monsieur Denis Galinier, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, expose au Conseil municipal :*

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur de la façade de la maison de **M. Makhlouf OUAHRANI**, sise 3, rue des Casernes à Pignan.

Les travaux portent sur l'enduit à la chaux en trois passes, peintures des menuiseries et zinguerie conformément au cahier des charges de la commune.

Le montant des travaux s'élève à 14 146,80 € TTC.

La superficie de la façade visible du domaine public est de 35 m<sup>2</sup>.

Le montant de l'aide de base est de 1 400 € (35 m<sup>2</sup> X 40 €).

Le montant de subvention pour surcoût architecturaux est de 40% du montant des factures :

Reprise encadrements des baies, soubassement, bandeau de façade, zinguerie montant 2 483,66 €

Menuiserie bois à grands carreaux + volets montant 8 047,54 €

Montant de la subvention 10 531,20 € x 40% = 4 212,48 €

Le montant total de la subvention est de 5 612,48 € (montant plafonné à 6 000 € par propriétaire).

Part du propriétaire 8 534,31 €.

La présente affaire a été soumise, pour visa, à l'architecte de l'opération le 11 février 2015.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 24 juin 2015

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 43/2015**

**Objet : Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- attribue une subvention de 5 612,48 € à M. Makhlouf OUAHRANI, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située au 3, rue des Casernes à Pignan;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6 M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 2 juillet 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN